

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT RUE SEBASTIEN LEH ET RUE DES 4 FRERES MOUGEOTTE  
DURANT DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ENEDIS**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : A partir du lundi 4 décembre 2023, et jusqu'à la fin des travaux de renforcement du réseau ENEDIS (délai estimé 2 semaines),

- la circulation se fera sur chaussée rétrécie rue Sébastien Lehr,
- la circulation sera déviée et le stationnement sera interdit sur la contre-allée rue des 4 Frères Mougeotte, de la rue Sébastien Lehr à l'avenue Ernest Colin

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. La signalisation sera maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leur propriétaire à l'initiative des Services de Police.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, la Commandante de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 6 novembre 2023

Le Maire,



*Bruno TOUSSAINT*  
Bruno TOUSSAINT